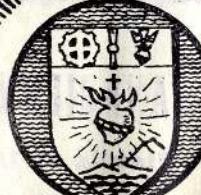
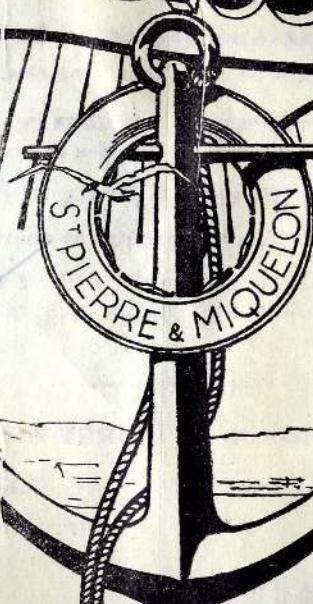


BULLETIN MENSUEL  
15 AVRIL 1933

13<sup>e</sup> Année. — N° 170

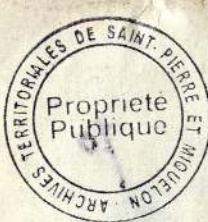


# LE FOYER PAROISSIAL



ABONNEMENT  
(servi par la poste)  
FRANCE 10 Frs - ÉTRANGER 15 Frs

ADMINISTRATION  
au Presbytère  
de Saint-Pierre



# LES PAGNOL FRERES

QUAI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

## ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs  
Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis.  
Verre ordinaire et imprimé, etc.

## Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAISNS  
CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères

CRAWFORD - Enterprise - RICHMOND

## Après l'Hiver vient le Printemps

### SEMAILLES

Afin d'éviter des délais d'expédition occasionnés par les formalités douanières, nous prions nos fidèles clients de vouloir bien nous adresser leurs commandes par l'entremise de M. H. A. Paturel.

Les paquets portant l'adresse de chaque client seront expédiés à M. Paturel qui en assurera la livraison dès réception.

Ce mode d'expédition ne comporte aucun changement aux prix et conditions générales de notre catalogue que les clients pourront se procurer en s'adressant à notre agent à St Pierre.

Nous prions notre clientèle de bien vouloir nous transmettre ses commandes le plus tôt possible.

**Aidez-nous en utilisant notre distribution.**

**Avec nos remerciements, nous demeurons  
vos bien dévoués**

DERY & FIL.



## Service paroissial et Renseignements divers

**INSCRIPTION DE MESSES.** — S'adresser au presbytère, le matin jusqu'à 9 h. ; le soir, de 2 à 3 h.

**CONFÉSSIONS.** — Tous les matins, avant et après les messes. — Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Pendant les vacances à 5 h. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1<sup>er</sup> vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La veille des fêtes.

**BAPTÉMES.** — Tous les jours, — à l'heure convenue. Apporter le *Livret de Famille* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

A l'occasion d'un baptême solennel à l'église, on peut demander une sonnerie de cloches, d'après le tarif affiché à la sacristie. Cette sonnerie est accordée à la condition que l'enfant soit présenté *dans les huit jours* qui suivent sa naissance.

Le baptême privé, appelé aussi *ONDGIEMENT*, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être supplées au plus tôt.

**PARRAIN, MARRAINE.** — Pour en remplir l'office, il convient d'avoir achevé sa treizième année. — Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

En l'absence du parrain choisi, celui-ci peut être représenté « par procureur, c'est-à-dire par une autre personne ; dans ce cas, cette personne ne contracte aucune parenté spirituelle. »

**MARIAGES.** — *Au moins quinze jours avant*, se présenter pour les publications. Fournir les *certificats de baptême de date récente*, si les futurs contractants n'ont pas été baptisés dans la paroisse. L'extrait mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication des bans qui aurait été faite ailleurs : les actes de dispenses, s'il y a lieu.

En outre, dans la quinzaine qui précède la célébration du mariage, les fiancés doivent se présenter devant le Curé ; celui-ci s'assurera, conformément aux prescriptions du Code Canonique (C. 1082), qu'ils connaissent les nouveaux devoirs auxquels ils vont s'engager.

En règle générale, un mariage ne peut être célébré que trois jours pleins après la dernière publication.

**COMMUNION A DOMICILE.** — Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer, en outre, sur une assiette, 6 boules de ouate destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

**MALADES.** — Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

**FUNÉRAILLES.** — Pour tout ce qui concerne la sépulture et les cérémonies funèbres, s'adresser sans retard au presbytère.

**BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE.** — Elle est ouverte chaque dimanche, après la grand'messe.



## Calendrier du Mois de Mars 1938.

### Mois consacré à St Joseph.

1 Mardi gras.— A 8 h., messe des enfants et com. générale. Après la messe, exposition du T. S. Sacrement.— Le soir à 6 h., complies, chapelet, bénédiction.

2 Mercredi des Cendres et *Commencement du Carême*.— A 8 h., bénédiction et imposition des Cendres puis Ste Messe.— Le soir à 8 h., instruction, imposition des Cendres aux personnes qui ne les auraient pas reçues le matin, et salut.

3 Jeudi.— Le soir à 8 h., Heure Sainte pour les Hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

4 Vendredi.— 1er du mois.— St Casimir, conf.— A 8 h., messe du Sacré Cœur puis exposition du T. S. Sacrement pour toute la journée.— Le soir à 8 h., office en l'honneur du Sacré Cœur.

5 Samedi.— Jour du St Rosaire.— Le soir à 6 h., chapelet et salut.

6 Dimanche.— 1<sup>re</sup> du Carême.— A la messe de 6 h.  $\frac{1}{2}$ , com. des Hommes du T. S. Sacrement.— Après les Vêpres, procession mensuelle du Rosaire.— Instruction pour les personnes de langue anglaise dans la chapelle du Sacré Cœur

N. B.— Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes.

8 Mardi.— 2<sup>ème</sup> du mois.— St Jean de Dieu, conf.— A 7 h., messe du Tiers-Ordre.

Le soir à 8 h., au Foyer, conférence avec projections pour les grandes personnes.

N. B.— Les mercredi 9, vendredi 11 et samedi 12 sont les jours de Quatre Temps avec *jeûne et abstinence*.

9 Mercredi.— Ste Françoise Romaine, veuve.— Le soir à 8 h., instruction du Carême et Salut.

10 Jeudi.— Les 40 saints martyrs.— Le soir à 8 h., Heure Sainte pour les Dames et les Jeunes Filles.

11 Vendredi.— Le soir à 8 h., Chemin de la Croix et salut.

12 Samedi.— St Grégoire, P. C. D.— Le soir à 8 h.  $\frac{1}{2}$ , causerie religieuse à la Radio.

13 Dimanche.— 2<sup>ème</sup> du Carême.

16 Mercredi.— 3<sup>ème</sup> du mois.— Jour de l'Association des Mères Chrétiennes.— Le soir à 8 h., instruction de carême, prières de l'Association et salut.

18 Vendredi.— St Cyrille de Jérusalem, E. C. D.— Le soir à 8 h., chemin de la croix et salut.

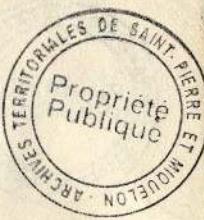
19 Samedi.— St JOSEPH, époux de la B. VIERGE MARIE.— A 7 h., Messe de Monseigneur avec chants.— Le soir à 8 h. complies, sermon, consécration à St Joseph et bénédiction du T. S. Sacrement.

\* 20 Dimanche.— 3<sup>ème</sup> de Carême.— Après les Vêpres, sermon pour l'ouverture de la MISSION des HOMMES et JEUNES GENS ; salut du T. S. Sacrement.

Réunion des Enf. de Marie dans la chapelle du Sacré-Cœur.

N. B.— *Cette semaine, jusqu'à vendredi inclus, il y aura chaque soir à 8 h. une instruction pour les hommes et les jeunes gens. Ceux-ci sont invités à prendre place dans les bancs de la nef. Les tribunes seront fermées.— Après l'instruction de vendredi soir aura lieu la quête dite « pour la Mission. »*

25 Vendredi.— Annonciation de la B. Vierge Marie.— Le soir à 6 h., chemin de la croix, salut.



26 Samedi.— A 7 h., messe et com. mensuelle des Enfants de Marie.— Pas de salut le soir à cause des confessions.

27 Dimanche.— 4ème de carême.— La 1ère messe a lieu à 6 h. ½ avec chant du Credo et com. pasc. des hommes.— Après la Messe, chant du *Magnificat*.— Aux vêpres, sermon pour la clôture de la Mission des hommes et bénédiction apostolique.— Ouverture de la Mission des enfants au dessous de 15 ans.— Après les Vêpres réunion du Tiers-Ordre dans la chapelle du Sacré-Cœur.

N. B.— La Mission des enfants dure trois jours : lundi, mardi et mercredi, avec à 7 h. ½ prière du Matin et Ste Messe, à 11 h. ¼ et 4 h. ¼, instruction.

30 Mercredi.— Confession des enfants.— Le soir à 8 h., instruction de Carême et salut.

31 Jeudi.— A 8 h. messe et com. pascale des enfants, avec bénédiction apostolique.— *Quête de la Mission*.

---

## Actes Paroissiaux

(DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER 1938)

---

BAPTÈMES.— Sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise,

*Le 23 Janvier*,— LE TIEC Thérèse-Jeanne ; Parrain : Jean Hamel ; Marraine : Marie Lévêque.— *Le 30*,— LE BOLLOCq Bernard-Louis ; Parrain : Alexis Le Bollocq ; Marraine : Joséphine Heudes.— REUX Georges-Paul ; Parrain : Jean Reux ; Marraine : Odile Reux.— *Le 3 février*,— OLANO Rita-Marie ; Parrain : Alfred Olano ; Marraine : Marie Irvigine.— *Le 6*,— MAHÉ Paul-Joseph ; Parrain : Thomas Walsh ; Marraine : Paulette Prévot.— *Le 10*,— BELLOCQ Eugène-Joseph ; Parrain : Joseph Bry ; Marraine : Mariette Bry.— ROBERT Serge-Marcel ; Parrain : Pierre Robert ; Marraine : Berthe Turgot.— AROZAMÉNA Geneviève-Marguerite ; Parrain : Joseph Walsh ; Marraine : Florentine Mahé.

MARIAGES.— Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement,

*Le 15 janvier*,— MAHÉ-ALLEN Joseph et LARRALDE Jeanne.— *Le 26*,— SIOSSE Eugène et HUREL Odette.— *Le 5 février*,— BRIAND Edouard et FOUCARD Adèle.

SÉPULTURES.— Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

*Le 21 janvier*,— MACÉ Christiane, 3 mois.— *Le 22*,— BRIAND Pierre, 3 mois.— *Le 24*,— ANTLE Elisabeth, 25 ans.— *Le 28*,— RENIER Gustave, 69 ans.— *Le 7 février*,— LELORIEUX Marie, 19 ans.— *Le 9*,— Mahé Pierre, 66 ans.— *Le 14*,— DUQUESNEL Marguerite, 79 ans.



## LA BONNE PAGE

### JÉSUS-CHRIST

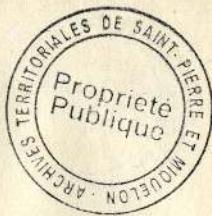
(suite)

#### Jésus, semeur de miracles.

Il faut ajouter à sa physionomie un autre trait qui explique cette immense popularité dont il fut entouré, et rend compte surtout de la rapidité avec laquelle sa renommée se répandit dans toute la Judée. Ce jeune artisan de Nazareth que rien ne semblait jamais devoir désigner à l'attention de ses compatriotes, que rien non plus n'avait préparé à une mission religieuse quelconque, est doué d'un étrange pouvoir. Il sembla qu'il tienne en ses mains toutes les ressources cachées de la nature, qu'il en dispose à son gré, et que la puissance même de Dieu soit à son service. Une chose est incontestable, dont des milliers et des milliers d'hommes furent les témoins : c'est que Jésus sème à foison les miracles, « On eût dit », c'est une phrase de l'Evangile, « qu'une vertu, une force sortait de lui et guérissait tout le monde ».

Il est hors de doute, et les pages de l'Evangile en témoignent à chaque instant, que les miracles du Christ sont comme une monnaie courante de cette vie merveilleuse. Ils n'y sont pas plaqués et surajoutés artificiellement, mais ils s'y incorporent ; ils en forment la trame ; ils s'insèrent entre des discours, ou soulignent une parabole, ou commandent une démarche. C'est, pour prendre un exemple, parce qu'il a multiplié les pains dans le désert que la foule veut le proclamer roi ; qu'il s'enfuit ; que les Juifs le rejoignent à Carphanaüm, et qu'il en prend occasion pour annoncer un autre miracle, plus grand encore, celui de l'Eucharistie. On ne peut séparer les miracles de sa vie ; et on ne peut douter de leur réalité. Trop de témoins les ont attestés ; et pour la plupart, d'ailleurs, c'est au grand jour, en public qu'ils ont été accomplis.

Ce qui frappe à leur sujet, c'est à la fois leur variété et leur nombre. Il suffit d'ouvrir l'Evangile presque au hasard pour s'en convaincre. Telle cette scène prise sur le vif à Carphanaüm. C'est un jour de sabbat. Jésus guérit en la prenant par la main la belle-mère de Simon-Pierre que la fièvre minait ; « au même instant la fièvre la quitta et elle se mit à les servir. Sur le soir, après le coucher du soleil, on lui amena tous les malades et les démoniaques, et toute la ville se pressait devant la porte. Il guérit



quantité de malades affligés de diverses infirmités, et il chassa beaucoup de démons ».

Deux pages plus loin : « Jésus se retira vers la mer avec ses disciples, et une foule nombreuse le suivit. Et il dit à ses disciples de tenir toujours une barque à sa disposition afin qu'il ne fût pas pressé par la foule. Car, comme il guérisait beaucoup de gens, tous ceux qui avaient quelque mal se précipitaient vers lui pour le toucher. Les esprits impurs en le voyant se prosternaient devant lui ».

Quelques pages plus loin encore : « Quand ils furent sortis de la barque, les gens du pays ayant aussitôt reconnu Jésus, parcoururent tous les environs, et l'on se mit à lui apporter les malades sur leurs lits partout où l'on apprenait qu'il était. En quelque lieu qu'il arrivât dans les villages, dans les villes et dans les campagnes, on mettait les malades sur les places publiques, et on le priaît de les laisser seulement toucher la houppe de son manteau ; et tous ceux qui pouvaient le toucher étaient guéris ».



## Un ancien Combattant Saint-pierrais.

*Nous publions volontiers les citations et états de service d'un fils de Saint Pierre.*

**Leguia** François, Philippe, ex-sergent de la Coloniale, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur, au titre militaire, avec les états de services suivants :

7 citations à l'ordre du jour

Médaille militaire au feu en 1917

4 blessures, 39 mois de front.

Adresse : Casino d'Aix en Provence, Bouches du Rhône.

---

Achetons Timbres oblitérés des Colonies Françaises. Echangeons aussi contre BAS de notre fabrication.

Envois recommandés. Détail et prix par lettre spéciale.

abri u. de Bonneterie : C. FONTANAY,

26, rue des Capucins, LYON (France)



des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quand les fêtes de Noël, de l'Assomption, de la Toussaint tombent un vendredi, les lois du jeûne et de l'abstinence sont suspendues.

Art. 4. — La *loi du jeûne* prescrit de ne faire qu'un seul repas proprement dit par jour.

Elle permet de prendre un peu de nourriture le matin, par exemple du café, du thé, du chocolat sans lait et une petite quantité de pain.

Elle permet aussi une collation le soir, par exemple du laitage, des légumes des œufs, des pâtes et un peu de poisson. — Il est permis de faire la collation au milieu du jour, et le principal repas le soir.

Art. 5. — Les Fidèles sont soumis à la loi du jeûne depuis l'âge de 21 ans accomplis jusqu'à la 60<sup>e</sup> année commencée, et cela :

Tous les jours pendant le Carême, les dimanches exceptés, jusqu'au Samedi-Saint à midi ; les 3 jours des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, excepté si elles tombent le dimanche.

Art. 6. — D'après ce qui a été dit, durant le Carême, à partir du mercredi des Cendres, sont à la fois des *jours de jeûne et d'abstinence* :

Les mercredis et les vendredis; les 3 jours des Quatre-Temps. On ne peut donc faire ces jours-là, qu'un repas maigre, en dehors de ce qu'il est permis de prendre le matin et à la collation.

D'autre part, sont des *jours de jeûne sans abstinence* :

Les lundis, mardis, jeudis et samedis. — Donc, ces jours-là, on peut user d'aliments gras, mais seulement au repas principal.

Art. 7. — Sont exemptes de la loi du jeûne les personnes qui ne jouissent pas d'une bonne santé, ou qui sont assujetties à des travaux pénibles. — En cas de doute, on s'adressera au Curé, ou à son remplaçant, pour obtenir les dispenses dont on aurait besoin.

Art. 8. — Les personnes régulièrement dispensées du jeûne peuvent user d'aliments gras à tous les repas.

Art. 9. — Pour compenser les adoucissements apportés par l'Eglise aux lois de la pénitence, il est instamment recommandé aux Fidèles de faire, selon la coutume établie, une aumône spéciale, dite *aumône du Carême*, proportionnée à leurs moyens. — Les personnes qui, à cause de leur pauvreté ne pourraient faire aucune aumône, la remplaceront par des prières ou autres œuvres de piété ou de charité.

Art. 10. — La moitié des aumônes de Carême sera distribuée aux pauvres de chaque paroisse, par les soins du Curé; l'autre moitié sera appliquée par l'Ordinaire aux besoins généraux de la Préfecture Apostolique. Il convient de multiplier pendant le Carême l'assistance à la messe quotidienne, la visi-



## Le Carême.

**Voici le Carême, le temps de la pénitence, de la réflexion sérieuse de la préparation aux Pâques.**

**Qui le demande ? Dieu lui-même.**

**Après nous en avoir donné l'exemple.**

Avant de commencer sa vie publique, Jésus, nous dit l'évangile, se retira dans le désert et y fit pénitence pendant quarante jours.

Non, qu'il eût besoin de pénitence mais Il voulait nous donner l'exemple.

Et nous ? Avons-nous besoin de pénitence ?

Avons-nous besoin de réflexions sérieuses sur le pourquoi et le comment de notre vie ? sur nos devoirs envers Dieu ? sur l'éternité ?

Avons-nous besoin de préparer nos Pâques ? pour que notre confession soit loyale ? pour que notre communion soit pleine d'amour ?

*Chrétiens de Saint-Pierre et Miquelon, comme par le passé soyez fidèles à votre foi.*

**PRESCRIPTIONS DE MGR LE PRÉFET APOSTOLIQUE  
POUR LE CARÈME DE 1938 ET AUTRES JOURS DE L'ANNÉE**

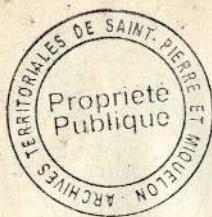
**Article 1<sup>er</sup>.** — Nous rappelons aux Fidèles des îles St-Pierre et Miquelon que, pendant le Carême et à certains jours de l'année, l'abstinence et le jeûne sont prescrits par l'Église comme pratique de pénitence.

**Art. 2.** — La *loi de l'abstinence* interdit l'usage de la viande, du jus de viande et du bouillon. — Elle permet l'usage des œufs, des laitages et l'assaisonnement des aliments maigres à la graisse. — Les jours où l'usage de la viande est permis, on peut servir au même repas viande et poisson.

**Art. 3.** — Pour tous les Fidèles, depuis l'âge de sept ans accomplis, l'abstinence est obligatoire les jours suivants :

Tous les vendredis de l'année; chaque mercredi de Carême (1); les 3 jours

1) Ainsi du Samedi (Induit du 10 fév. 1934).



te au St Sacrement, le Chemin de la Croix, et de sacrifier les spectacles et autres amusements.

Art. 11. — Conformément à une prescription du 4<sup>me</sup> Concile de Latran, il est rappelé à tout Fidèle ayant atteint l'âge de discrétion, qu'il doit confesser ses péchés à un prêtre approuvé, au moins une fois l'an, et accomplir la pénitence à lui enjointe; en outre, qu'il doit recevoir avec respect le Sacrement de l'Eucharistie pour le moins à Pâques...

Art. 12. — Le temps fixé, dans la Préfecture Apostolique, pour l'accomplissement du devoir pascal, commencera le 6 mars, premier dimanche de Carême (2) et finira le 26 mai, fête de l'Ascension.

Saint-Pierre, le 15 janvier 1938.

A. Poisson, *Préf. Apost.*

---

(2) Par Indult du Saint Siège en date du 10 février 1934.

---

M. et Mme Tibbo, Marguerite et Bernard Tibbo, Mme F. Walsh ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en leur chère petite

Jacqueline

leur fille, sœur et petite-fille enlevée à l'affection des siens le 12 janvier à l'âge de 2 mois et demi.

Le présent avis tient lieu de faire part.

18, Samaris Avenue, St Clement, Jersey (C. I.) Angleterre.

---

### Pour nos œuvres.

**Nous aurions besoin pour nos œuvres de jeux, de revues, de livres et même de films Pathé Baby.**

**Avis à ceux qui peuvent faire un sacrifice pour nos enfants.**

Adresser le tout au Presbytère de St Pierre.

---



# Julien MORAZÉ

Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation - Alimentation - Livraisons  
Confections - Chaussures - Fournitures en tous genres  
Warehouse avec Quai

## REPRÉSENTANT

Champagne : Perrier-Jouet, Victor Clicquot, Reims.

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Armement : Maison Ch. Laborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.-Y

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Engineering Co, Middletown, Conn

Huiles à Machines et graisse de toutes qualités, Standard Oil Co of New-York, Socony.

Dépositaire des Cigarettes et Tabac « NATIONALE »

Poste distributeur d'ESSENCE de l'Imperial Oil Co Ltd.

## - FREE AIR -

### SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)

#### Louis Hardy Legramvillais,

AGENT Imperial Oil Limited  
Great West Wine Co

Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne

Delbeck et Cie, Reims - Champagnes

Fournier-Demars de Bourges -

Liqueurs.

#### Pierre LE TIEC

Alimentation générale

Produits de choix

Demi-gros et détail

#### Pension-Restaurant

M. Cadet - Etcheverry,  
Quai de la Roncière.

#### HOTEL ROBERT

Quai de la République

#### Pierre LÉGASSE

Boulangerie - Epicerie

Commission - Consignation

Grains et Farines en gros et  
en détail.

#### LA MORUE FRANÇAISE

Sous-Agence Nord

Denrées de toutes sortes.

#### PIERRE GOGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes

Articles divers.

#### American House

Vins et spiritueux. - Quai de la Roncière

#### GAUTIER Frères

Boucherie - Charcuterie - Légumes  
Œufs, etc. Fournisseur des navires



Avant de faire l'acquisition d'une voiture nous vous invitons à venir consulter les prix relativement bas et les gros avantages que vous offre la « WIL-

#### L Y S-OVERLAND MOTOR

INC. » qui présente ses modèles 19-7 munis de moteurs de 15 H. P. d'où grosse réduction sur la taxe et 50 % d'économie réalisée également sur la dépense d'essence.

All the work

Half the gas . . .



# Willys



Meanwhile features

Plus

twice the smartness



NOTE THE WIDTH • NOTE THE ROOM

Ci-contre  
le modèle SEDAN DE  
LUXE. 4 portières  
six places  
Carrosserie tout acier.

Voitures de luxe  
et commerciales  
tous modèles

Camions depuis  
1 tonne et demie

Ne manquez pas de  
demander tous rensei-  
gnements à  
Georges PANNIER  
agent pour les Iles  
St PIERRE et MIQUELON



**Toutes satisfactions avec les produits de  
NATIONAL CARBON Co., Inc.**

**DANGER LURKS  
IN DARKNESS**

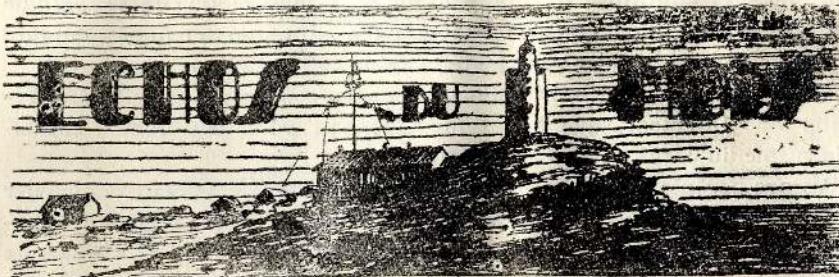
LIGHT THE WAY IN SAFETY WITH

**EVEREADY**  
TRADE MARK  
FLASHLIGHTS & BATTERIES  
FOR SALE EVERYWHERE

NO. 950  
EVEREADY  
EXTRA LONG LIFE BATTERY  
NATIONAL CARBON CO., INC.  
Union & Union Carbon and Carbide Co.  
MADE IN U.S.A.

THEY LAST LONGER

MIDDLETON Co Ltd.  
80 Broad street, NEW YORK  
Distributor



**Le chalutier « Administrateur de Bournat ».** — Sur le point de partir pour sa première campagne, tout prêt à bord, le chalutier Saint-pierrais « Administrateur de Bournat » fut bénit par Monseigneur le Préfet Apostolique dans l'après-midi du samedi 15 janvier. La cérémonie, toute simple, fut suivie avec sympathie par les autorités, les armateurs et l'équipage. Un vin d'honneur réunit ensuite personnalités officielles et marins ; des paroles d'encouragement et d'espérance y furent prononcées qui allèrent au cœur de tous les braves maintenant embarqués et sur le point de faire le dur apprentissage de la vie des Bancs.

Le bateau fit route sur St Jean puis sur les Bancs et revint à St Pierre pour avarie de T. S. F. le 29 janvier, ayant dans sa cale 1650 quintaux de belles morues. Les débuts promettent.

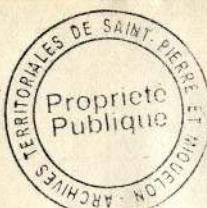
**Le voilier I. T. C.** — Avec l'expérience d'un chalutier, celle d'un voilier. Revenu de St Jean où il avait pu se munir de hareng (pour boetter les lignes), l'I. T. C. fut bénit par le R. P. Gérard, remplaçant Monseigneur indisposé, le samedi 29 janvier vers 3 heures. Vin d'honneur et discours exprimant la confiance de tous suivirent la petite cérémonie.

Le voilier resta quelque temps en rade attendant un vent favorable, puis le 2 février il mit le cap au Nord-ouest vers les Roses Blanches près de la côte de Terre-Neuve où il doit commencer la pêche.

**Distinction honorifique.** — Nos félicitations au directeur de l'école publique, M. Marcel Benin, à qui vient d'être accordée une médaille d'argent au titre de l'année 1937.

**« Au Patronage ».** — Le dimanche 23 janvier a eu lieu comme chaque année la petite fête des jeunes gens organisée au « Foyer Paroissial » à l'occasion de l'arbre de Noël, et la proclamation du palmarès des concours. Cette fois elle fut plus tardive que de coutume à cause des circonstances, mais rien par ailleurs n'y fut changé, rien n'y manqua ; ni le nombre, ni la gaîté, ni la joie de se sentir unis dans une soirée intime, ni la surprise des lots.

A 4 h. 30 un substantiel goûter s'ouvre avec l'appétit de gâteaux savoureux, et l'distribution des objets exposés sur une table voisine vient ensuite.



qui excite la convoitise des yeux au fur et à mesure qu'elle se déroule causant de la désillusion ou du contentement. Un choix de films comiques accompagnés de disques agrémenta la fin de cette réunion.

Les jeunes gens y ont senti plus que jamais, comme ne cessait de leur répéter leur Directeur, que le but du patronage est de leur donner ensemble la joie du corps et la joie de l'âme.

**Aurore boréale.** — Les journaux d'Europe ont signalé le mardi 25 janvier une aurore boréale qui a illuminé le ciel pendant plusieurs heures. Le phénomène, rarement visible là-bas, a pu être contemplé par des milliers de personnes. En France, il fut remarqué avec une particulière netteté en Normandie, en Bretagne, dans les Alpes, dans le Nord et dans l'Est. Ce qui a caractérisé ce météore c'est sa couleur allant avec des nuances du rouge vif jusqu'au violet.

Ce même jour, vers 18 heures, cette aurore boréale, qui est un phénomène magnétique lié à un phénomène solaire le plus souvent, a pu être observé à St Pierre plus habitué à ces spectacles nocturnes, aux « marionnettes » par exemple ; mais cette fois la vision était si nette, si lumineuse, si variée de teintes, si étrange avec son dôme panaché, qu'elle a retenu longtemps le regard des spectateurs.

**S**oirée donnée par les Guides de France. — Le dimanche 30 janvier. Succès complet. — Belle idée de tirer d'un roman-guide une pièce de facture nouvelle, d'un intérêt et d'une fraîcheur exceptionnelles ! Les actrices parlent (et, ma foi, pas mal du tout)....mais surtout elles agissent....et en plein mystère. On les sent « toujours prêtes ». Et quand elles ont réussi à sauver l'enfant trouvée, quand elles l'ont rendue à sa mère, quand heureuses de leur B. A. elles proclament leur foi aux principes qui animent leur vie, on applaudit de partout et la perfection de leur jeu et l'œuvre elle-même qui les a saisies toutes et déjà transformées.

M. l'Administrateur et Madame de Bournat voulurent bien honorer cette soirée de leur présence. À l'entr'acte dans la salle voisine ornée avec goût par M. Andrieux le Comité des dames patronesses dirigé par M<sup>me</sup> de Bournat monta des stands de cigarettes, de gâteaux variés, de boisson et de crème à la glace. Inutile de dire que les clients ne manquèrent pas.

Le 2 février, reprise avec tirage de la tombola.

Le 3 février séance en matinée pour les enfants.

Bon esprit, discipline, union et travail.... les Guides de France nous ont donné le spectacle d'une vie intense. Qu'elles conservent et développent cette vie pour le bien de St Pierre.

**Mauvais temps.** — Le début de février est souvent une époque de tempête et de poudrin. Les 2 courriers de Miquelon du 4 et au 11 février furent ain-



si gênés par le mauvais temps. Le Béarn qui avait eu de grandes difficultés à se rendre à Miquelon dut y passer la nuit pour ne revenir à St Pierre que dans la matinée du lendemain.



a St Adolphe.— 11 février.— La fête de Monseigneur le Préfet Apostolique fut l'occasion d'une belle manifestation de sympathie envers lui.

Une séance préparée par les différentes œuvres de la paroisse vit toutes les places retenues dès le premier jour. Dans son remerciement aux vœux exprimés par le R. P. Le Gallo, Monseigneur eut un mot aimable pour M. l'Administrateur et Madame de Bournat, pour les Consuls, le Conseil d'administration et les Docteurs et les dirigeants et dirigeantes des différentes œuvres de la paroisse.

Les différentes parties de la soirée laissèrent à tous une favorable impression : Madame Colibri, Mademoiselle Virgule, tel fut le brillant appoint du Pensionnat, Ste Croisine nous montra des enfants soucieux de suivre la mode des cheveux coupés et les grandes Jeunes Filles nous offrirent le spectacle d'une âme faisant volte face vers une vie d'action catholique. Après l'entr'acte vingt bambins du Collège jouèrent aux soldats avec entrain et les jeunes gens interpréterent au mieux la Médaille du Pilote.

Le temps qui avait été détestable dans la journée s'était calmé et les spectateurs purent facilement rentrer chez eux tandis que la lumière lentement s'évanouissait.

La St Adolphe fut l'occasion pour Monseigneur de voir les nouvelles œuvres de nos religieuses : les petites Jeanuettes au pittoresque salut, le patronage Ste Croisine et l'Œuvre Saint-Patrick où les bonnes anglaises vont enfin trouver la paix du home familial, des institutrices et des cœurs de maman.



**A VENDRE** Une maison, rue Gervais  
S'adresser à Madame Rochard.

---

Faites vivre et prospérer votre petite revue  
en payant largement votre abonnement  
en trouvant des abonnés nouveaux  
en mettant des annonces.

Faites la connaitre autour de vous.



## Un peu de notre Histoire (162).

De 1835-1840 inclus. (suite)

(Suite de la lettre du Ministre du Commerce à son Collègue des Colonies le 27 avril 1838 au sujet de la détresse aux îles St Pierre et Miquelon)

« Je reviens maintenant, après ces observations qu'il m'a paru essentiel de vous rappeler, à la question relative aux secours à accorder aux familles de Canadiens qui se trouvent dans la colonie de St Pierre et Miquelon et dont la pénible situation excite votre sollicitude.

« 1<sup>o</sup> Il n'existe à mon Dépt. aucun document relatif à la rente de 50.000 frs. que les réfugiés du Canada prétendaient avoir été constituée à leur profit par un de leurs compatriotes, et ce ne serait selon moi qu'au Dépt. des Finances que l'on pourrait trouver quelque trace de cette disposition de bienfaisance, si réellement elle a existé.

« 2<sup>o</sup> Le titre d'après lequel quelques habitants du Canada ont joui antérieurement de secours à vie consiste dans un décret de l'assemblée nationale du 21 février 1791, sanctionné par Louis XVI, et c'est d'après ce titre que plusieurs chefs de familles canadiennes réfugiées en France depuis le traité de paix de 1763, qui a cédé le Canada à l'Angleterre ont obtenu d'être portés, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1820, sur les états de distribution en vertu de la décision de M. le Comte Siméon citée plus haut.

« 3<sup>o</sup> Il est de toute impossibilité de faire payer aux réfugiés canadiens, maintenant aux îles St Pierre et Miquelon, des secours que les prescriptions précises des lois et décisions réglementaires qui régissent la matière n'ont accordé qu'aux réfugiés qui résident en France.

« 4<sup>o</sup> Enfin le crédit législatif annuel alloué au budget de mon Dépt. pour secours aux colons des trois classes, ayant été réduit successivement de 100.000 fr., je n'aurais aucun moyen de grêver le crédit d'une nouvelle dépense qui porterait un préjudice notable et évident aux colons maintenant inscrits sur les états de distribution ; j'ajouterais, en outre, que les listes d'admission étant fermées en vertu de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1831, il serait contraire à toutes les règles de la justice et de l'équité, de faire une exception pour les canadiens qui se trouvent aux îles St Pierre et Miquelon.

« Je regrette donc sincèrement, Monsieur et cher Collègue, de ne pouvoir donner aucune suite à votre proposition. »

Rappelons que nos déportés ou leurs enfants ne se lasseraient pas de renouveler dans la suite leurs réclamations auprès des Départements des Colonies et des Finances sans plus de succès d'ailleurs.

Il ne put être trouvé trace du legs dont il s'agit.



## Chronique de l'Île-aux-Marins

*Une pièce de théâtre.* — Le mardi 18 janvier, la population fut heureuse d'applaudir les jeunes gens du patronage Saint-pierrais qui étaient venus jouer l'« Attaque de nuit ». La préparation de cette séance fut très difficile en raison du froid qui rendait dangereux les passages. M. Laignoult, gérant de l'établissement de la Morue française, avait bien voulu prêter le hangar ; les jeunes gens et quelques amis dévoués montèrent la scène.

De trois heures à cinq heures et demie les acteurs nous tinrent sous l'émotion.

Nous remercions de grand cœur toute la troupe et son chef, et aussi M.M. Pierre Sérgnac, H. Arthur et leurs matelots qui se dévouèrent pour les ramener à St Pierre par un temps glacial et de poudrin.

*Le Jubilé marial.* — Il eut lieu le 11 février. Il fut précédé d'un triduum de prières, bien suivi. Mais le jeudi dans la soirée et le vendredi, jour de la fête de N. D. de Lourdes, une violente tempête empêcha plusieurs personnes de se rendre à l'église.

*Erratum.* — Dans le dernier numéro du Foyer une erreur s'est glissée, à propos de l'élection de nouveaux membres de la Société des Marins. A la place du nom d'Auguste Laloi, il faut lire celui d'Auguste Colmay.

---

## Le Foyer Paroissial. -- Nouveaux prix

---

Malgré l'augmentation énorme des prix de revient et de la poste nous modifierons très peu nos prix.

<b>St Pierre et Miquelon</b>	<b>10 frs.</b>
<b>France</b>	<b>12 frs.</b>
<b>Canada</b>	<b>16 frs.</b>
<b>Etranger</b>	<b>20 frs.</b>
<b>Vente au numéro : l'exemplaire, 1 fr.</b>	

Nous voulons laisser à toutes les familles la possibilité de s'abonner. Toutefois nous faisons un pressant appel à tous ceux qui peuvent ajouter au prix indiqué. Aidez-nous.

---



## Chronique de Miquelon

**BAPTEMES.** — Est devenu Enfant de Dieu et de l'Eglise,  
*Le 23 Janvier.* — VIGNEAU Bernard ; Parrain : Joseph Vigneau ; Marraine : Anrélie Audoux.

**MARIAGES** — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement :  
*Le 15 Février.* — GASPARD André et COSTE Isabelle.

\*\*\*

*Tombola.* — La tradition continue, tous les ans des personnes dévouées organisent au profit des sœurs de St Joseph qui se dévouent à l'école maternelle et à l'Eglise, une tombola qui obtient un succès de plus en plus éclatant. Et c'est le dimanche 30 janvier que le tirage avait lieu dans la salle paroissiale. Près de deux cents lots s'étaient aux yeux des spectateurs ébahis de tant de merveilles. Pour agrémenter ce tirage une séance de comédie était donnée par les jeunes filles, et une fois de plus on constata que nous avons de véritables .... comédiennes. Elles ont un aplomb ! un naturel ! Les applaudissements sans fin montrèrent assez combien, elles sont appréciées et goûtables. Au bout de deux heures et demie, tout était fini, chacun se retirait avec le sourire, car la chance l'avait favorisé, puisqu'à tous les coups l'on gagnait.

Et maintenant les chères religieuses remercient tous ceux et c'est toute la paroisse qui d'une manière quelconque ont contribué au succès, et spécialement les zélatrices qui ont été les animatrices de cette soirée.

*Hiver.* — La vie est monotone — l'hiver surtout — à Miquelon. Avec le froid, nous reviennent chaque année la neige, la gelée, le vent, le poudrin, la tempeste quelquefois, et cette année un peu plus tôt que d'habitude, aussi depuis des mois déjà les poêles ronflent à longueur de journée, et le charbon s'en est allé .... en fumée. Et voilà pourquoi tous les matins, de bonne heure on entend inlassablement dans la rue « Allez ! Allez ! » et le bruit d'une traîne qui glisse sur la neige, ce sont nos braves gens qui s'en vont sur des traînes à chiens ou à cheval, à la montagne à la recherche du bois vert qui permettra de continuer le feu en répandant dans la maison avec sa douce chaleur une odeur âcre de résine. Le patinage a aussi certains jours sa vogue, et chacun s'en donne à cœur joie ; mais il y a des surprises, et tel qui voulait épater par des figures osées, s'épate sur la glace. Il y a les novices qui ne sont pas jeunes pourtant, qui préfèrent une position plus stable, et qui voient leurs partenaires et soutiens les suivre dans leur glissade catastrophique. Voyez ! jusqu'où peut descendre la sympathie et l'amitié

Oh ! glace cruelle qui ne respecte pas même la dignité !

Si modeste qu'elle soit, notre revue pénètre en bien des milieux au Canada, aux Etats-Unis, en France ; une annonce pourrait vous être utile. Essayez.



**PAR LES FROIDS  
LES PLUS RIGoureux  
... demeurez belle !**

La Crème SIMON constitue pour l'épiderme le moyen de protection le plus efficace contre le froid.

Appliquée après les ablutions sur la peau encore mouillée, elle pénètre en profondeur, et confère aux tissus une souplesse et une résistance extraordinaires. Grâce à elle, plus de rougeurs, de crevasses ni d'engelures. Elle est le secret des saines carnations.

Les poudres SIMON existent en 7 nuances. Pures, impalpables, adhérentes, elles nimbent délicieusement le visage, sans jamais l'irriter.

**LA CRÈME SIMON.  
LES POUDRES SIMON.**

**A vendre**

**Maison et terrain à Miquelon 7.000 fr.**  
S'adresser à Vve Léonie PETITPAS.

**Une maison, rne Maréchal Foch**  
S'adresser à Mme Vve Daniel THÉBAULT

**Joseph Urdanabia**

**Charrois sable et galet.**



**Chez Mme Gustave BRIAND**  
**Grand choix de produits de beauté**  
**DIXOR -- Paris**

---

**H. A. PATUREL**

Commission-Consignations      Gros et détail

Epicerie -- Vins et Spiritueux -- Biscuits fins -- Confiserie, -- Parfumerie --  
Fruits Légumes, grains, foin, charbon  
Confections, -- Chaussures etc.

**Représentant :**

The Ogilvie Flour Mills Co. Montréal  
Produits Alimentaires Catelli, Montréal.

Confitures, Marinades ; Alphonse Raymond, Montréal.

DAVIS et FRASER : Viandes fraîches et fumées, HALIFAX et CHARLOTTETOWN.  
Sustin Nichols & Co., New-York.

Seabord Fruit Co., New-York.

Radies Scott de Luxe Allwave 11, 15, 23 et 30 lampes, (*garantie 5 ans*).

Agence Dery & Fils, Semences fraîches. Montréal.

*Prix et conditions habituelles, catalogue sur demande,*

---

**A Vendre:**

**Un moteur « L A », 4 chevaux, état neuf, bon prix.**

S'adresser chez Mme Vve Jézéquel *route du Gueydon*



**Goupillière frères**  
**Charrois sable et galet.**

---

**ALBERT BRIAND**

Rue de la Poudrière.

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

**HOTEL LALANNE**

QUAI DE LA RONCIÈRE



*Un complet ou un pardessus ne doit s'acheter que dans une maison de confiance. Vous ne trouverez nulle part des garanties plus sérieuses que celles qui vous sont offertes par*

### **TIP TOP TAILORS Limited.**

**Complet ou pardessus fait sur mesures.**

**Prix unique : \$ 24, 95**

### **Pour être Belle.**

**Un tailleur ou un manteau. Oui !...  
mais du nouveau, du goût, de la variété, du chic.  
TIP TOP TAILORS vous offre tout cela.**



### **W. R. JOHNSTON & Co Limited**

**Avant de vous décider pour votre complet ou pardessus voyez d'abord les spécialistes du genre, qui vous émerveilleront par la qualité des tissus et leurs prix : sur vos mesures,**

**Complet ou pardessus de \$ 19,90 à 31,70**

**Tailleur ou manteau de \$ 22,55 à 34,40**

**Renseignements et échantillons chez :**

### **Etienne DAGUERRE**

**distributeur pour les ILES ST PIERRE et MIQUELON.**



# La BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Etablie en 1867

Siège Social à TORONTO, Canada

Capital versé: 30 Millions de Dollars

Fonds de Réserve: 20 Millions de Dollars

## Toutes opérations de commerce

Comptes courants Caisse d'Epargne  
Crédits Commerciaux Lettres de Crédit  
Virements de fonds par Cable et Télégraphie

Emission de Chèques, traîtes et mandats

(Payables dans toutes les parties du monde)

## Avantages que nous offrons à nos Clients

Placement de toutes sortes

Caisse d'Epargne

(Existe les 24 heures)

DÉPOTS OU RETRAITS FAITS A VOLOONTÉ, ANS FRAIS

Service prompt et courtois

Cette Banque a pour principe d'accorder à tous ses Clients, que leur compte courant soit gros ou petit, la plus grande somme de services et de considération.

Agence de S. PIERRE & MIQUELON

J. R. PILAT

Dir. clair.

Votre Compte d'épargne

est votre onde d'indépendance